

rédaction
documentation
diffusion

MAIRIE D'ALLONVILLE

n° 6

REVUE D'INFORMATION MUNICIPALE

le trait d'union

reproduction et vente interdites



Allonville
S F F l'église



Le mot de monsieur le maire...

Dix sept nouvelles familles ont élu domicile dans le lotissement de Belle Vue et du vieux chemin d'Amiens.

Cet événement mérite la première page de notre bulletin. D'abord et avant tout pour souhaiter à chacun de ces nouveaux habitants, la bienvenue parmi nous.

Ce souhait n'est pas une simple formule de politesse ou de circonstance. Il se veut être l'expression d'accueil des Allouvillois.

Cet événement nous amène aussi à poser l'important problème du

dialogue entre les nouveaux et les anciens du village. Chacun le sait, ce dialogue ne va pas de soi, même si on le désire. Mais il est non moins évident qu'il est indispensable pour éviter l'éclatement du village en 3 ou 4 parties.

Le problème étant ainsi posé, il reste à chacun d'y répondre à sa manière. Pour notre part, nous ferons tout pour que les anciens et les nouveaux trouvent les chemins de la communication. Ces chemins existent.

Ils existent pour les enfants qui fréquentent l'école du village, mais aussi, pour les parents qui se rencontrent à cette occasion.

Ils existent pour tous ceux qui, en se croisant dans le village ou sur la route, se saluent: un bonjour, un sourire, c'est cela aussi un village...

Tous ces riens qui restituent la dimension

humaine à la rencontre.

Néanmoins, cela ne suffit pas.

En effet, la répartition géographique des habitations se présente de telle façon qu'elle impose le devoir de faire quelque chose pour éviter d'être des inconnus les uns pour les autres.

A ce problème, il ne semble y avoir qu'une réponse: saisir les occasions de participer à la vie et à la construction de son village.

A titre d'exemple, voici deux propositions:

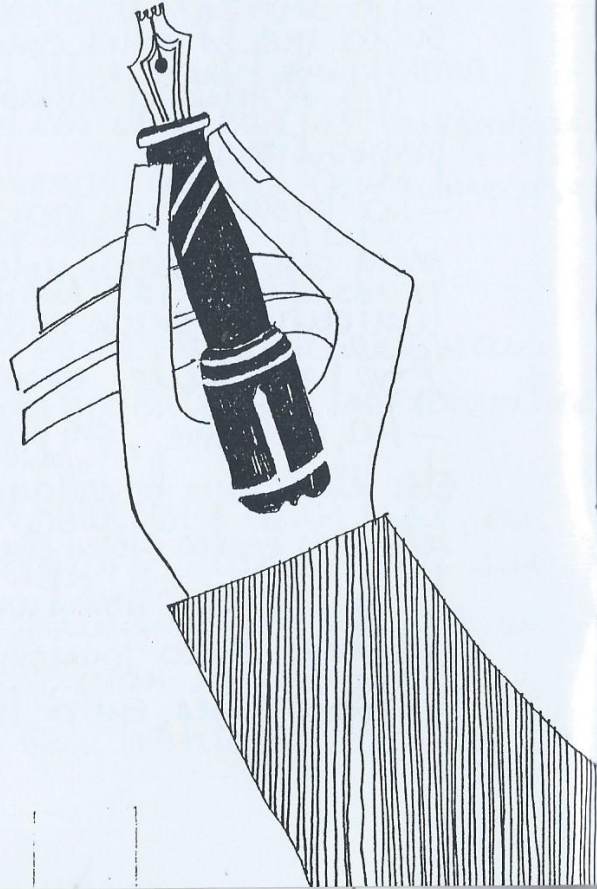
- la première, en participant à l'aménagement du village, notre cadre de vie. Un article dans ce bulletin, dira ce que l'on peut faire dans ce domaine.
- la deuxième, en participant à l'organisation des fêtes dans le village: fête de Noël, fête des écoles, fêtes du village.

Ces propositions (il peut y en avoir d'autres: cyclo tourisme - jogging, etc...) ne sont prises qu'à titre d'exemple,

pour montrer que des moyens d'échanges
et de faire connaissance existent.
A nous de les saisir : l'avenir
de notre village en dépend.

LE HAIRE

Haire



REUNION DE LA COMMISSION L'AFFAIRE DE D'URBANISME... TOUS

La commission d'urbanisme s'est réunie un samedi après-midi pour envisager améliorations et embellissement de notre village.

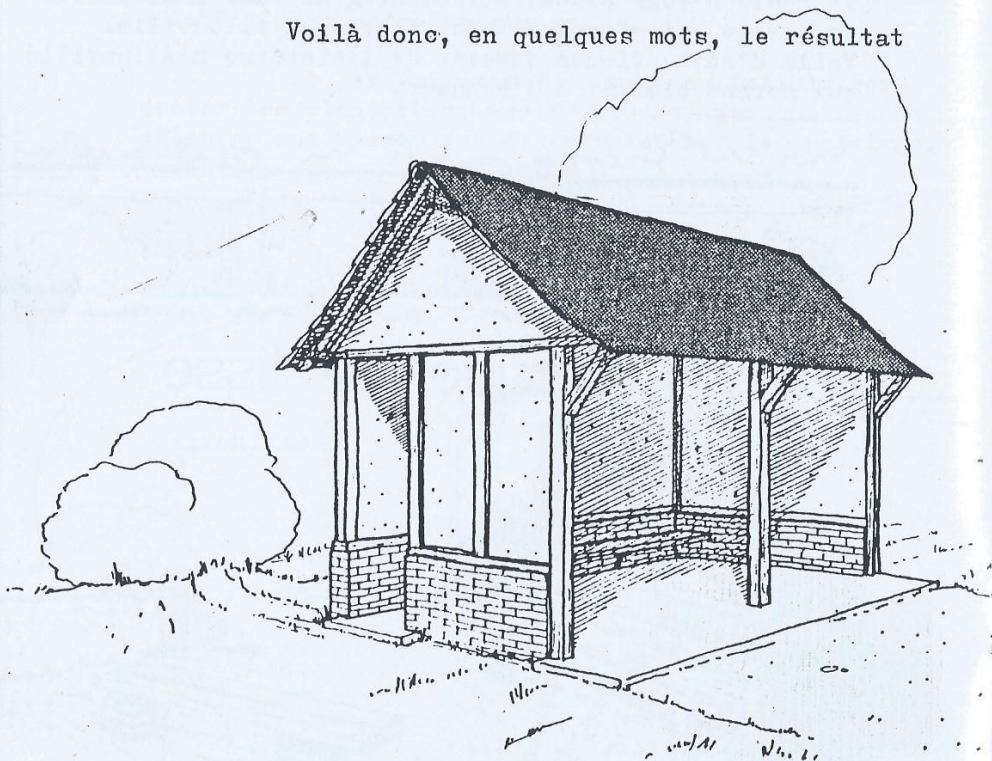
En effet, nous avons invité ce jour-là, un technicien de l'atelier régional de l'Environnement pour examiner avec lui quelques possibilités.

La première grande conclusion de l'ensemble de la commission c'est de garder, maintenir et renforcer le caractère rural du village ; c'est à dire que nous souhaitons encourager partout où cela est possible des banquettes vertes, entretenues plutôt que du macadam ou du béton (nous laissons ces matériaux à la grande ville). Bien entendu les accès et les entrées cochères peuvent être en béton ou macadam, mais seulement les accès.

D'autre part nous souhaitons planter des arbres et arbustes autour de la nouvelle mare (bout de ville). Un projet détaillé avec dessin de la lisse et le nom des essences à planter a été réalisé.

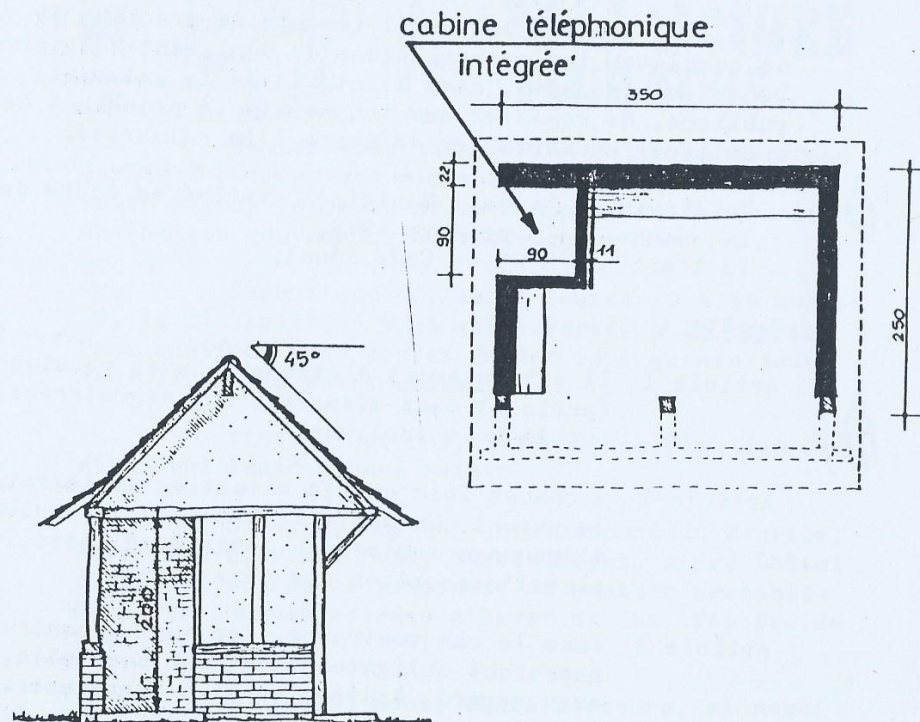
Un autre projet détaillé a été réalisé par l'atelier régional de l'Environnement. Il s'agit d'un abribus "style picard", c'est à dire en matériaux du pays (briques, bois, tuiles). Voir dessin. Abribus qui serait situé au niveau du Beauregard près de l'ancienne mare et qui pourrait accueillir ceux qui attendent l'autobus du matin. Un emplacement serait réservé au poste téléphonique, évitant ainsi l'implantation d'une cabine métallique comme en ville. La commune accepterait poutres, tuiles et briques de récupération mais aussi les bénévoles qui voudraient bien offrir leur compétence et leurs bras pour l'exécution de ce projet.

Voilà donc, en quelques mots, le résultat



d'un travail de commission qui, comme chacun le voit, nous rend maître d'oeuvre de notre cadre de vie; En effet lorsque l'on plante c'est pour un mieux-être, c'est pour l'avenir, pour les enfants, pour préparer et construire quelque chose d'attrayant autour de nous, sinon nous habiterions un village avec des espaces morts, sans couleur, sans bruissement de feuilles ni chants d'oiseaux.

La commission d'urbanisme souhaite, avec les encouragements et l'aide de tous, mettre la vie partout dans nos rues. Joignez-vous à elle, c'est bien l'affaire de tous.



A PROPOS DES EAUX USEES

Le Maire de la Commune d'Allonville

- Vu le code de l'Administration Communale, articles 77 - 83 - 97
- Vu le code de la Santé Publique, article L 3
- Vu le Règlement Sanitaire Départemental,
- Vu le décret n° 58 - 1354 du 27 septembre 1958 relatif à la répression de certaines infractions à la conservation du domaine public routier.

Considérant qu'il importe de préciser et de compléter les prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental afin, dans l'intérêt de la salubrité publique, de remédier aux inconvénients provenant de substances susceptibles de nuire à la salubrité.

- Vu l'avis du Conseil Municipal exprimé au cours de la séance du 11 octobre 1979,
- Vu l'article R 25 du Code Pénal,

Arrête :

- Article 1 Il est interdit d'évacuer toutes substances (purin et eaux ménagères non dégraissées) sur la voie publique.
- Article 2 A chaque fois que la situation du terrain le permet, un puits filtrant ou un système d'épandage souterrain devra être installé pour l'évacuation des eaux usées.
- Article 3 Dans le cas contraire, les eaux ménagères passeront obligatoirement par une boîte, avec regard, à décanter et à dégraisser. La vidange de ces installations devra être effectuée régulièrement.

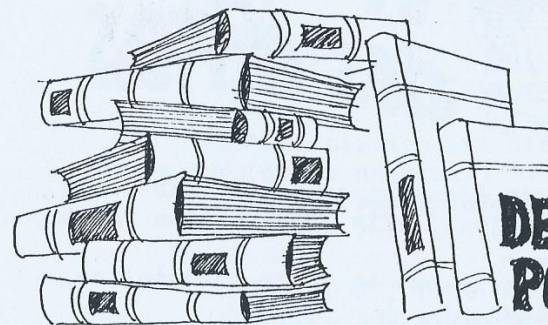
Article 4 Les prescriptions du présent arrêté s'appliquent à tous les habitants de la commune d'Allonville.

Article 5 Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Allonville, le 20 octobre 1979

Le Maire,

R. AUBIN



gracieusement
**DE LA LECTURE
POUR TOUS...**

Voulez-vous aménager un petit ou un grand jardin ? Soigner vos plantes d'intérieur ? Meubler votre maison selon un style ? Apprendre des recettes culinaires gourmandes ou diététiques ?

Chaque samedi, de 14 heures 30 à 15 heures 30, la bibliothèque vous est ouverte, à la mairie. Sans caution, vous pouvez garder pour quinze jours deux livres de votre choix.

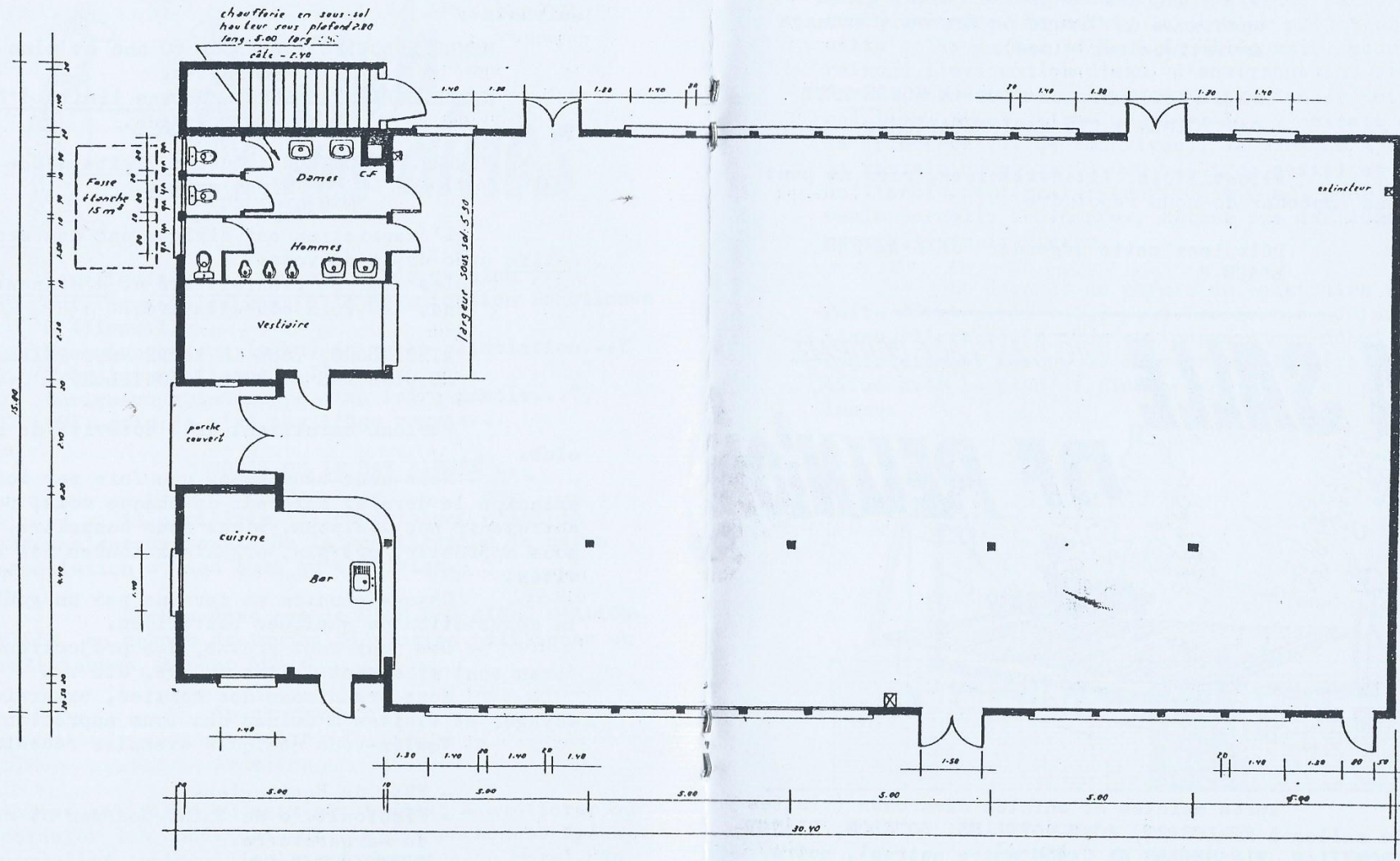
Tintin, Oui-oui, Astérix, le Club des Cinq, attendent leurs jeunes amis.

Simenon, Guy des Cars, Daphné du Maurier, Hervé Bazin, Pearl Buck, Henri Troyat, André Dhôtel et bien d'autres se proposent de meubler agréablement vos longues soirées d'hiver ou les trop froids week ends.

A bientôt donc, chers lecteurs, et merci de votre venue.



Vue en plan



- Visite des châteaux de Pierrefonds et de Compiègne. Pèlerinage à Rethondes (Wagon de l'armistice de 1918).
- Visite du Musée de l'Armée de l'Air et, au Palais des Congrès à Paris, grand spectacle du Cirque de Moscou (Patinage artistique sur glace).

NOUS PRECISONS QUE TOUT LE MONDE PEUT PARTICIPER A CES MANIFESTATIONS.

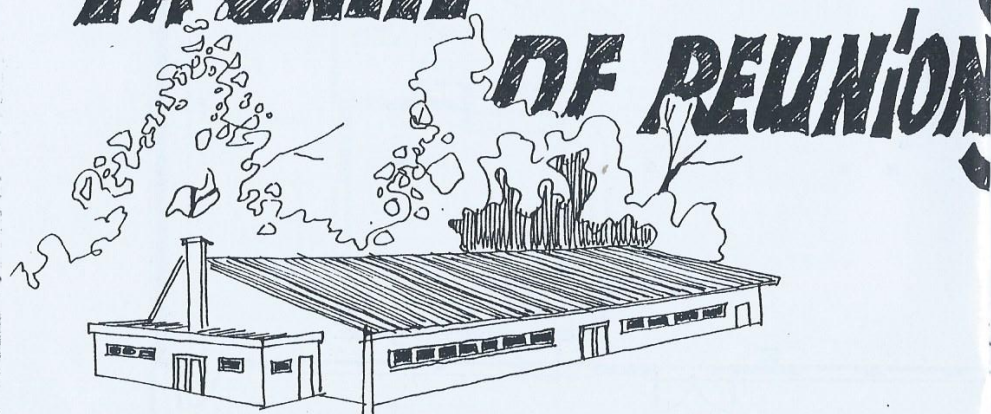
Allonvillois, Allonvilloises, rien ne peut vous empêcher de nous rejoindre ...

Détruisez cette légende " JE N'AI PAS L'AGE "

LA SALLE

VOIR PLAN PAGE CENTRALE

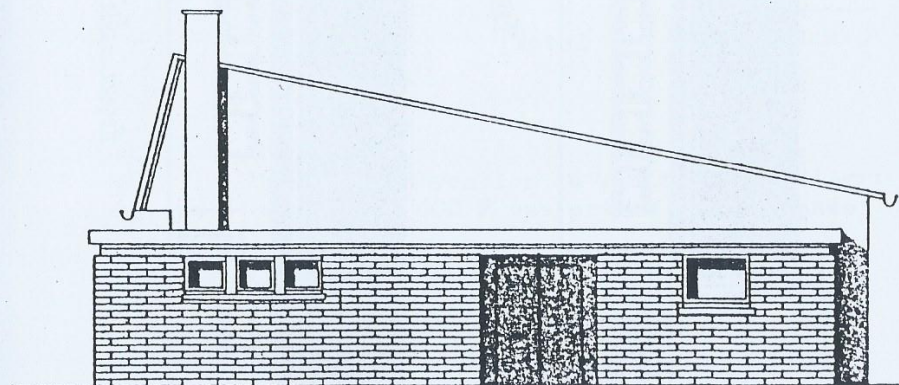
DE REUNION



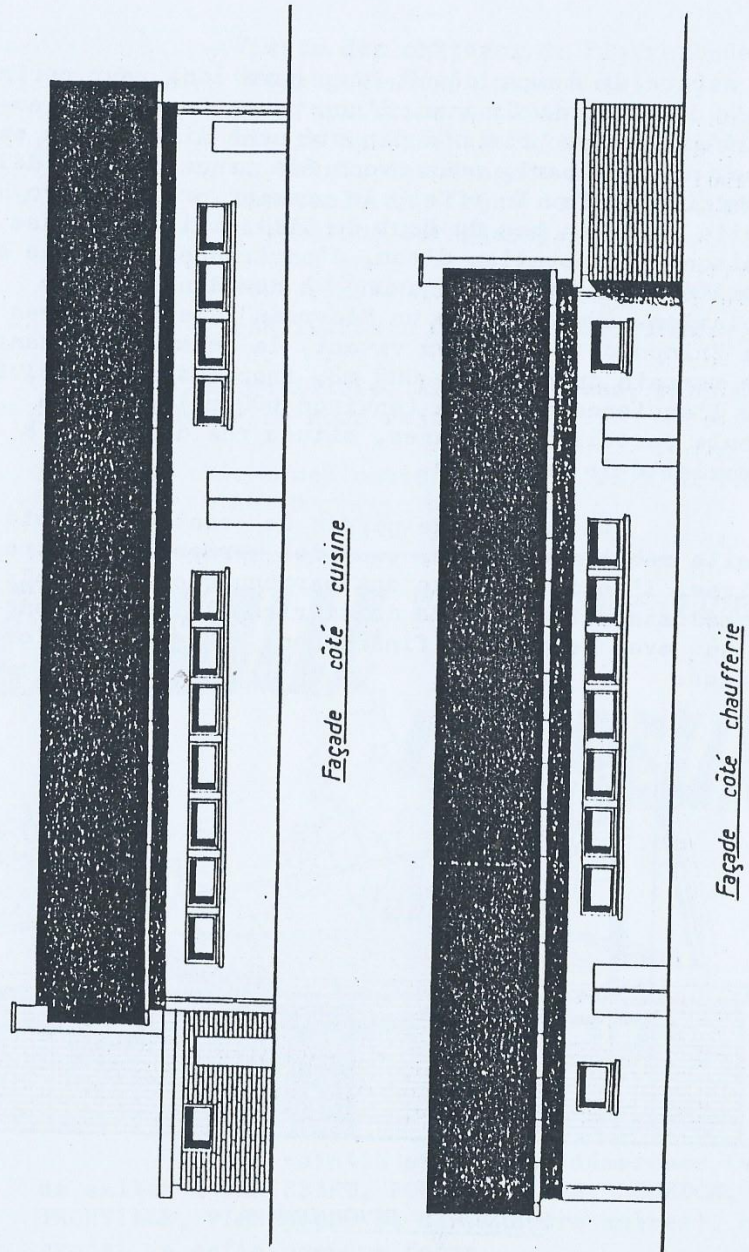
Après maintes et maintes démarches (visites de salles à HERISSART, PONT-NOYELLES, SOURDON, BLANGY-TRONVILLE, FLESSELLES et CAMON entre autres), notre projet va enfin prendre forme.

Le temps a peut-être paru long pour certains, mais il faut savoir que, d'une part, trouver un emplacement approprié n'a pas été sans difficultés et que, d'autre part, nous avons été tenus par les délais administratifs. En effet, le premier projet prévoyait cette salle en bas du Bout de Ville mais, pour des raisons d'évacuation d'eau, d'environnement et de sécurité, nous avons été amenés à abandonner cette solution. Ayant obtenu un "terrain" d'entente avec la Princesse ... de son vivant, la commune a échangé le terrain du puits (1 000 m², trop petit) et celui de l'ancienne décharge (environ 600 m²) pour une seule parcelle de 18 ares, située rue des Auges à proximité de la vierge..

La demande de permis de construire a été faite début avril mais, pour des normes administratives, l'accord ne nous est parvenu que début août. Immédiatement après, le dossier complet était constitué avec le plan de financement et un appel d'offres lancé.



Pignon principal



20

Les travaux établis par le Génie Rural ont été divisé en six lots.

- Lot 1 : Gros oeuvre, maçonnerie.
- Lot 2 : Charpente, couverture.
- Lot 3 : Menuiserie, peinture, isolation, vitrerie.
- Lot 4 : Eclairage.
- Lot 5 : Chauffage.
- Lot 6 : Plomberie, sanitaire.

L'ouverture des plis a eu lieu en mairie pour établir le choix des entreprises selon le montant de leur devis.

Le financement des travaux s'établit comme suit pour une première tranche :

Subvention du ministère de l'Agriculture	41 804 F
Prêt de la Caisse d'Epargne	200 000 F
Prêt du Crédit Agricole	125 400 F
Autofinancement communal	42 796 F
Total	410 000 F

Une 2ème subvention du ministère de l'Agriculture d'environ 20 000 F est prévue pour l'année prochaine.

Nous essaierons de diminuer le coût par l'emploi du cantonnier pour certains travaux, dans la mesure de ses possibilités.

Pour terminer, souhaitons que la réalisation de cette salle soit rapide, afin de pouvoir vous accueillir pour l'inauguration et pour continuer l'animation du village dans de meilleures conditions.

21



FINANCES COMMUNALES

Dans sa séance du 11 octobre 1979, le Conseil Municipal adoptait le Compte Administratif 1978 et approuvait le Budget supplémentaire.

I - COMPTE ADMINISTRATIF.

Ce document permet de connaître, au centime près, l'état des finances communales, pour un exercice donné.

Ainsi, en 1978, la Commune a dépensé la somme de :

328 081, 11 F

En recette, elle a reçu la somme de :

440 782, 22 F

La différence de ces deux sommes fait apparaître un excédent de 112 701, 11 F pour la section de fonctionnement. Si l'on ajoute ce qui n'a pas été dépensé en investissement la Commune a un excédent global de clôture de :

172 018, 27 F

Cette importante réserve permet de réduire de 31 064 F l'emprunt nécessaire au bordurage et de 42 796 F l'emprunt nécessaire à la salle des fêtes.

II - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Montant total des dépenses : 540 630, 45 F

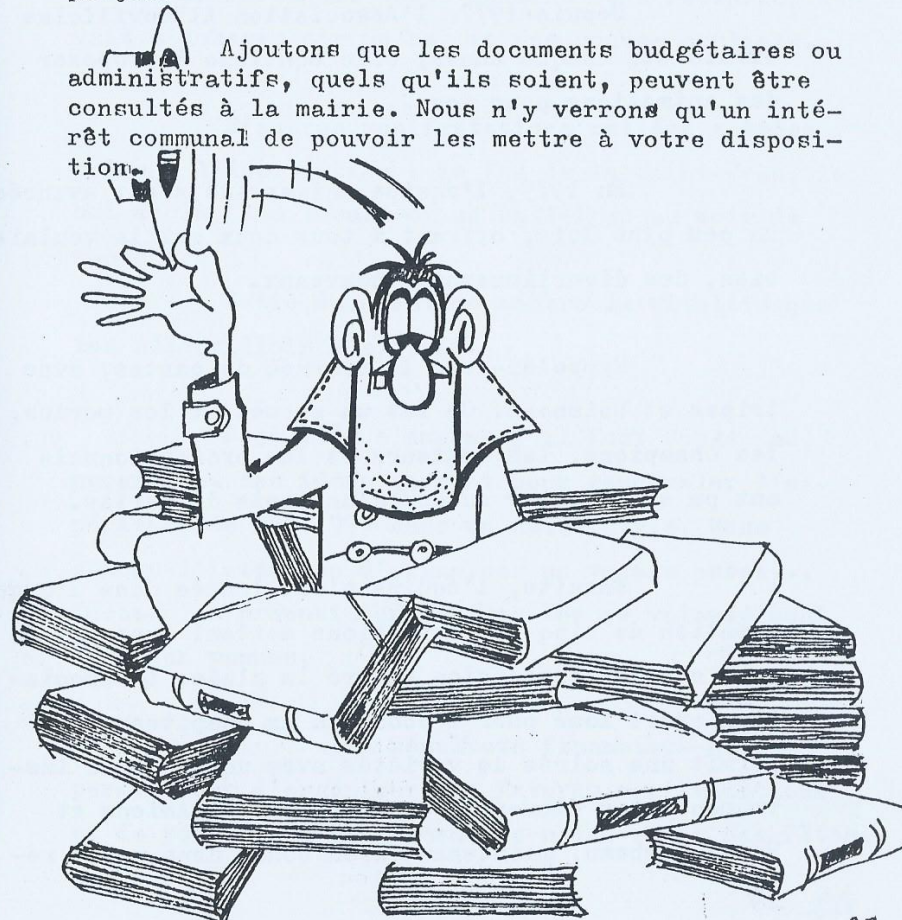
- Fonctionnement : 51 313, 29 F

- Investissement : 489 317, 16 F

Nous n'entrerons pas dans les détails de ces dépenses, d'autant que plusieurs articles de ce bulletin présentent le financement des principales dépenses 1979.

Néanmoins, précisons que si nous avons inscrit au Budget Supplémentaire le financement de la salle des fêtes (410 000 F) c'était dans le but de n'apporter aucun retard à la réalisation de ce projet.

Ajoutons que les documents budgétaires ou administratifs, quels qu'ils soient, peuvent être consultés à la mairie. Nous n'y verrons qu'un intérêt communal de pouvoir les mettre à votre disposition.



*La fête est l'occasion
d'affirmer la vitalité et l'unité
d'un groupe*

J. Dumazedict

L'ASSOCIATION ALLONVILLOISE

Des résultats et des projets.

Depuis 1977, l'Association Allonvilloise existe et, chaque année, elle continue à proposer des animations pour tous.

En 1979, l'équipe animatrice s'est avancée un peu plus loin, offrant à tous ceux qui le voulaient bien, des divertissements nouveaux.

Rappelez-vous le tournoi de cartes, avec tripes et boissons. Ce fut un succès et les mordus, les champions, les amateurs et les professionnels ont pu s'affronter autour d'un tapis de cartes.

Ensuite, l'équipe s'est lancée dans l'organisation de cinq manifestations mettant à profit le week end de l'Ascension malgré la pluie. L'Association avait loué pour l'occasion un chapiteau qui permit une soirée de variétés avec un groupe d'instrumentistes élèves du conservatoire d'Amiens et Henri Corbeau, maintenant bien connu dans notre ré-

24

giom. Sous ce chapiteau, nous avons accueilli la troupe des "Compagnons de Lafleur" avec leurs marionnettes qui parlent parfois bien le Picard. Cette semaine fut aussi l'occasion d'un spectacle théâtral avec une troupe de scolaires venue donner une tragédie, cette fois ce fut l'histoire devenue légendaire d'Inès du Portugal. Cette semaine de l'Ascension devait s'achever par un bal et une course cycliste.

D'autres manifestations ont été animées grâce à l'Association : le feu de la Saint-Jean, le bal de la fête locale et un ball-trap au mois de septembre.

Cette énumération montre la vitalité que les Allonvillois déploient.

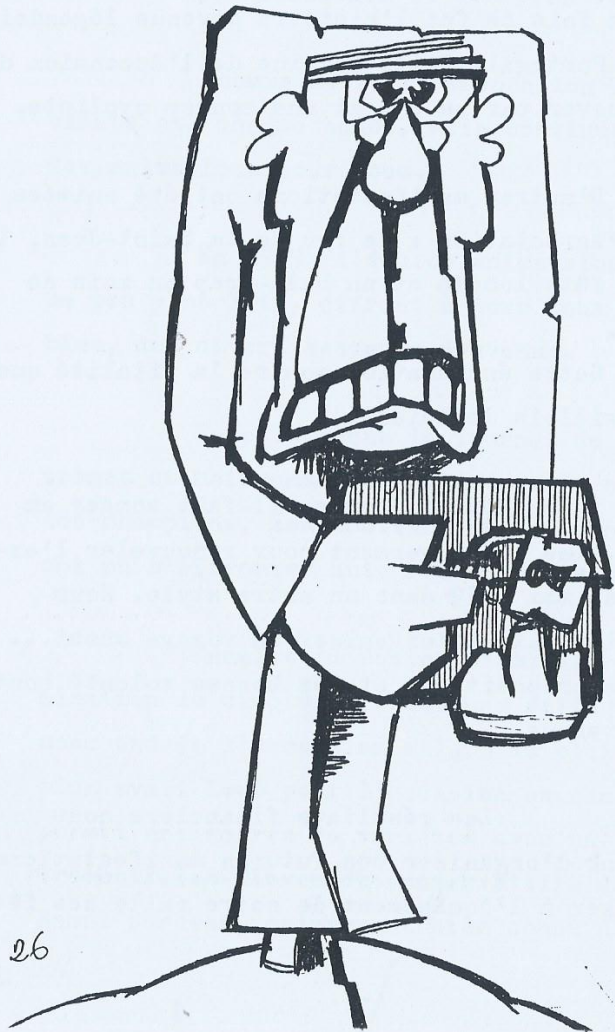
Déjà 1980 s'annonce, il faut songer au programme. Les idées germent pour renouveler l'expérience de mai 1979 dans un autre style. Nous avons l'intention d'organiser un voyage aussi... Toutes les propositions et les bonnes volontés sont les bien venues.

Les résultats financiers nous permettront d'organiser ces futures manifestations et de songer à l'équipement de notre salle des fêtes.

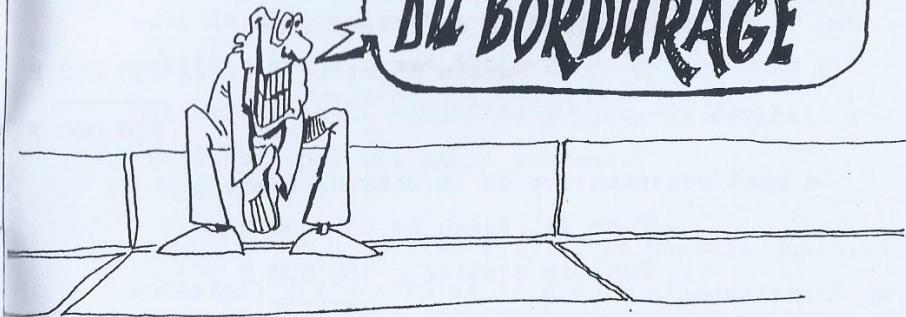
25

L'état de nos finances, résultat du travail collectif de tous les Allonvillois qui le veulent, est en amélioration. C'est aussi une saine gestion rigoureusement tenue par notre trésorier.

Le bureau de l'Association.



HISTORIQUE DU BORDURAGE



Au printemps 1977 la municipalité demande au Génie Rural une étude sur l'installation d'un tout à l'égout entre les communes d'Allonville, de Cardonnette et de Raineville, la station d'épuration devant se situer au point le plus bas, c'est à dire à Cardonnette.

Ce devis nous parvient en juin 1977 et se décompose comme suit :

Installation du réseau	1 000 000 F
Station d'épuration	450 000 F

Les subventions dont nous pourrions bénéficier étant les suivantes :

- Pour le réseau

Subvention départementale de la	
Somme	350 000 F
Participation de l'Agence de	
Bassin d'Artois	12 000 F
soit	<u>362 000 F</u>

- Pour la station d'épuration

Subvention départementale de la	
Somme	135 000 F
Participation de l'Agence de	
Bassin d'Artois	135 000 F
soit	<u>270 000 F</u>

La part contributive de la commune étant :

- Pour le réseau de 638 000 F
- Pour la station 180 000 F

c'est à 818 000 F que se montait le coût de l'opération pour Allonville.

Les travaux effectués, restaient les frais de fonctionnement, l'entretien de l'installation soit par régie communale, soit par affermage dont le montant prévisible se décomposait comme suit :

Réseau	12 000 F
Station de relèvement	3 500 F
station d'épuration	<u>27 000 F</u>

Prix de revient annuel 42 500 F

Ces frais de fonctionnement devant être couverts par une redevance d'assainissement.

Conclusion

Annuités de la 1ère tranche	38 000 F
Annuités de la 2ème tranche	46 000 F
	+ 60 000 F

Coût annuel 144 000 F

Ce montant n'étant valable que si Cardonnette et Raineville s'associaient à ce projet, le coût de l'installation était fort élevé pour une petite commune comme Allonville. Cardonnette et Raineville ayant refusé ce projet, il devenait irréalisable par une seule commune.

Le 9 septembre 1977, le Conseil Municipal acceptait à l'unanimité le projet d'aménagement de la Grande Rue selon le devis n° 77 01 présenté par les Ponts et Chaussées :

Bordurage de la Grande Rue ...	163 830 F
Evacuation des eaux pluviales	
par le chemien d'Amiens	<u>242 250 F</u>
Total	406 080 F

et décidait d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention afférente aux travaux.

Il faut noter que dans le coût de l'évacuation des eaux pluviales n'étaient pas compris le creusement de la mare ni l'achat du terrain nécessaire. Cette mare devait se situer après le lotissement du Chemin d'Amiens, la commune projetant de réaliser la salle des fêtes sur le terrain de la mare existant entre la rue du Moulin et le chemin d'Amiens.

Sur ces démarches est venu se greffer un projet d'échange entre le terrain des ordures ména-

gères et le terrain de la vierge, en vue de réaliser la future salle des Fêtes. La promesse d'échange était signée en juin 1978 et l'échange officiel avait lieu en novembre, débloquent ainsi la situation pour l'évacuation des eaux pluviales.

En juillet 1979, avait lieu l'adjudication pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Grande Rue, selon le devis ci-dessus, mais en supprimant la canalisation dans le chemin d'Amiens et en ajoutant la mare. L'entreprise Jean Lefèvre, ayant présenté le devis le moins élevé (317 214 F TTC), a été retenue pour exécuter les travaux. Après métrage, ces travaux n'ont coûté que 301 815 F.

La subvention attribuée (30 150 F), augmentée d'une subvention exceptionnelle d'environ 70 000 F représentera environ le tiers du coût total des travaux.